

SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2011

Michel MAYA remercie les participants à cette réunion. Il précise que l'ordre du jour de ce Conseil syndical est intégralement axé sur la question des redevances.

Il accueille dans ce cadre M. MOUY, Vice -Président de la Communauté de communes du Pays Coulangeois qui, à l'invitation du SIRTOM, va présenter l'application de la mise en place de la redevance incitative. D'autre part, Bertrand DEVILLARD présentera les conclusions de l'étude portant sur la redevance spéciale.

Michel MAYA remercie M. MOUY pour sa participation à ce Conseil syndical.

Avant de lui laisser la parole, il propose au Conseil Syndical d'adopter le compte rendu de la séance du 15 novembre 2011.

1) Adoption du compte rendu de la séance du 15 novembre 2011 :

Le procès verbal du Conseil Syndical du 15 novembre 2011 est soumis à approbation par M. le Président.

Le Conseil syndical à l'unanimité adopte le procès verbal du 15 novembre 2011.

2) Présentation de l'application de la redevance incitative sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois :

M. MOUY se présente puis commence sa présentation de la mise en place de la redevance incitative sur son territoire. (Les documents de présentation sont joints au compte-rendu).

Michel MAYA demande si la notion d'incitation commence dès la première levée ?

M. MOUY répond que non. Un forfait de base de 12 levées a été mis en place pour tous les usagers et c'est à partir de la 13^{ème} levée que les foyers commencent à avoir une majoration de redevance.

M. PELLETIER demande ce qu'il en est concernant les bacs collectifs ?

M. MOUY indique que sur son territoire il a peu de bacs collectifs mais il indique que les résultats sont meilleurs en porte à porte plutôt qu'en collectif. Il pense que lorsque ceci est possible, il vaut mieux faire du porte à porte en bacs individuels. De plus, il existe un système de sacs prépayés pour les personnes qui n'ont pas de possibilités d'avoir de bacs.

Il ajoute que sur certaines collectivités les points de regroupement sont organisés sous forme de colonne pour lesquels un système de badge est nécessaire pour ouvrir une trappe et peser les déchets déposés par les usagers.

Michel MAYA demande comment s'organise le service supplémentaire de collecte des biodéchets ?

M. MOUY explique que pour le moment la redevance incitative porte uniquement sur les ordures ménagères résiduelles mais qu'à terme ceci va poser problème du fait de la réduction des tonnages. De fait, il va falloir prévoir également des paiements de services supplémentaires. C'est ce qui est fait pour la collecte des biodéchets ou il est demandé aux bénéficiaires du service un coût de 10 € pour la fourniture d'un bioseau. Il précise que ce système vient en complément des composteurs individuels pour les foyers ne pouvant en bénéficier. Actuellement sur 3 000 foyers, 80 bioseaux ont été distribués.

M. COLIN demande quelle est la différence entre les biodéchets et les déchets verts.

M. MOUY répond que les déchets verts sont les déchets de jardins et de taille alors que les biodéchets sont les restes de repas ou les déchets de préparation de repas biodégradables.

M. THIEBAULT demande comment le système de décompte des pesées fonctionne pour les résidences secondaires ?

M. MOUY indique que pour les résidences secondaires la base d'un foyer de 2 personnes est forfaitairement mise en place (120 l) puisque l'on ne connaît pas le nombre de personnes pour ces foyers. Ensuite, le forfait de 12 levées par an est appliqué.

Michel MAYA demande si dans le cadre de la devise employée par M. MOUY « agir pour ne pas subir » la mise en place de la redevance incitative va être obligatoire.

M. MOUY répond que le Grenelle de l'environnement prévoit que d'ici à 2015 les collectivités mettent en place un système d'incitation dans leur mode de financement du service de gestion des déchets ménagers. En revanche il s'est rendu compte par cette mise en place que la population était fortement demandeuse de ce système d'incitation.

M. GRESSARD demande des précisions sur la notion de taxation incitative.

M. MOUY répond que la loi de finances 2012 prévoit effectivement la mise en place possible d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Incitative. Il pense que ce système est fait pour rassurer les élus sur la perception de la taxe et sur la sécurité de la perception des fonds. Il explique que pour lui ce système combine les mauvais points des 2 systèmes (redevance et TEOM)

Il élargit la réponse en précisant que lors du choix initial de passer en redevance incitative il avait proposé de passer sur un système de pesée mais afin de contenter l'ensemble des élus du territoire il a été décidé de passer au système du nombre de levée. Le gain de la pesée est estimé à 20 kg / habitant ; peut être franchiront ils le pas plus tard.

M. BADROUILLET demande s'il y a des foyers qui ne sont pas ramassés en porte à porte ?

M. MOUY répond que non : tout le monde bénéficie du même service.

M. THIEBAULT demande si tout le monde va passer au ramassage en porte à porte sur le SIRTOM ?

Michel MAYA répond que si le SIRTOM décide de mettre en place une redevance incitative sur son territoire il faudra préalablement faire une étude prenant en compte les spécificités de celui-ci. Il indique que l'avantage de la présentation de ce soir est de voir un exemple de mise en place. Les points de regroupement sur notre territoire sont une des spécificités sur laquelle la future étude, le cas échéant, devra s'attarder.

M. THIEBAULT demande s'il y a eu des constatations d'augmentations de brûlage de déchets.

M. MOUY répond que cela reste marginal.

Michel MAYA demande si le territoire de la Communauté de communes comporte beaucoup d'habitat collectif.

M. MOUY répond qu'il y a quelques collectifs et que dans ces cas il y a des bacs collectifs et que ce sont les bailleurs qui sont chargés de ventiler les redevances entre les habitants, en se basant, par exemple, sur la taille des logements ou le nombre de personnes par foyer.

Mme CARETTE demande si le choix du SIRTOM de passer à la méthanisation ne pose pas de soucis pour la mise en place de la collecte des biodéchets.

M. MOUY précise que l'on peut mettre en place une redevance incitative sans mettre en place une collecte des biodéchets.

Michel MAYA indique que de toute manière l'objectif final de toute politique de gestion de déchets est de réduire leur production et donc d'essayer de limiter leur quantité par tous les moyens. Il précise que de toute manière l'unité de méthanisation de Chagny est déjà dimensionnée avec une minoration générale de la production de déchets par rapport à la situation actuelle.

M. MOUY demande s'il y a encore des questions, puis remercie le Conseil syndical pour son accueil.

Michel MAYA remercie M. MOUY pour cette présentation et lui souhaite une bonne route pour le retour.

3) Bilan de l'étude sur la redevance spéciale :

Bertrand DEVILLARD présente le bilan et les perspectives de l'étude sur la redevance spéciale réalisée par Charles VIRLOGEUX cet été (les documents de présentation sont joints au compte-rendu).

A la fin de l'intervention, Michel MAYA reprend la parole et constate que c'est très technique. Malgré tout il précise qu'il faudra bien se positionner vis à vis de ce dossier redevance spéciale.

En effet cette mise en place conduira à modifier le mode de facturation, et ceci ne pourra pas être fait du jour au lendemain. De fait, au minimum une étude est nécessaire, celle ci peut être subventionnée à hauteur de 70 % par l'ADEME.

Madame SAINZ demande si ce sera possible d'obtenir les fichiers présentés.

Michel MAYA répond que oui bien sûr ils seront envoyés dans toutes les mairies.

Gilbert BERTRAND précise que le fait de partir sur une étude globalisée redevance incitative et redevance spéciale permettrait de faire une demande de subvention de l'ensemble.

Michel MAYA précise que la mise en place du système de redevances permettrait de rééquilibrer les produits pour tout le monde.

Michel MAYA propose au Conseil syndical, et au vue des deux interventions de la soirée de lancer une démarche de consultation d'un bureau d'étude pour l'étude de la mise en place d'un moyen de financement de la gestion des déchets basé sur un volet incitatif, ceci pour les usagers et pour les professionnels bénéficiant du service.

Cette consultation permettra de pouvoir proposer lors du débat d'orientation budgétaire 2012 une estimation des coûts et des financements possible d'une telle étude.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise le Président à lancer la consultation et à demander les subventions liées.

4) Modification de délégués:

Michel MAYA indique que la Communauté de communes du Clunisois propose au SIRTOM de prendre acte de sa délibération nommant pour la représentation de la commune de CHATEAU au sein du SIRTOM M. NUGUES Maurice et Mme JANDET Mireille aux postes de délégués titulaires et Mme PUTHOD Marion au poste de délégué suppléant.

Le Conseil syndical à l'unanimité adopte ces propositions.

Les débats étant clos la séance est levée à 21h10.